



Litige avec un itep pour un accident scolaire

Par **kikou19**, le **21/04/2010** à **18:05**

Bonjour,

En 2008, mon fils a été victime d'une agression entraînant la perte d'une dent de devant et ceci s'étant passé au sein de l'établissement où il était scolarisé l'école à l'époque avait pris en charge les frais dentaires engendrés par ce problème.

le chirurgien dentiste avait à l'époque émis des réserves concernant l'évolution de la dentition arrivé à l'âge adulte.

et c'est maintenant que les problèmes commencent car mon fils a besoin d'une prothèse définitive et l'assurance de l'école refuse toute prise en charge des frais en me disant que mon fils n'étant plus scolarisé chez eux ils ne sont plus concernés pourtant le certificat du chirurgien dentiste avait été clair en émettant des réserves pour la dentition future et tout ceci en prévision de nouveaux soins pour informer les assurances concernées

Quie dois je faire... quel recours engager... Merci de votre reponse